

Conseiller commercial en automobile (2961)

Document imprimé à partir de dorifor.be.

Vous pouvez rencontrer un conseiller sans rendez-vous à la Cité des métiers, Avenue de l'Astronomie 14, 1210 Bruxelles (métro Madou), lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h, jeudi de 13h30 à 19h (jusqu'à 16h pendant les vacances scolaires).

Formation en alternance : Apprenez ce métier chez un patron et suivez en même temps des cours (Technicité automobile, vente, gestion, véhicule d'occasion,...) dans un centre de formation.

Objectif et Contenu

Objectif Le conseiller commercial en automobile travaille comme vendeur ou chef de vente dans un point de vente automobile.

Programme

- Cours professionnels :

1ère et 2ème année :

Organisation d'un point de vente; Gestion du processus de vente; Reprise de véhicules d'occasion; Gestion d'une entreprise du secteur de la mobilité; Technicité automobile.

- Cours de Gestion :

Esprit d'entreprendre; Création d'entreprise; Législation; Stratégie commerciale; Gestion commerciale; Comptabilité; Fiscalité; Plan financier.

[Pour plus d'informations, visitez le site de l'organisme.](#) (

<https://www.efp.be/formations/chef-d-entreprise/efp-2/conseiller-commercial-automobile.html>)

- Pratique Professionnelle :

Vous devrez être occupé dans la profession sous forme soit d'un(e) :

- [Convention de stage](#) (

<https://www.efp.be/sfpme-1/je-cherche-un-stage/la-convention-de-stage/>)
passée entre le candidat et un patron-formateur avec supervision d'un

[délégué à la tutelle](#) (

<https://www.efp.be/sfpme-1/je-cherche-un-stage/contacter-un-delegue-a-la-tutell>)

e/) .

- Contrat de travail
- Pratique en entreprise (pratique minimum obligatoire pour les personnes qui sont dans l'impossibilité de répondre à l'une des situations reprises ci-dessus).

Peuvent être dispensés de cette obligation d'occupation dans la profession, les auditeurs :

- Titulaires d'un certificat d'apprentissage dans la profession
- Titulaires d'un diplôme technique ou professionnel dans la profession
- Occupés ou ayant été occupés dans la profession 2 années à temps plein sur les 6 dernières années.

Le (

<https://www.efp.be/sfpme-1/je-cherche-un-stage/contacter-un-delegue-a-la-tutelle/>) délégué à la tutelle est l'intermédiaire à la conclusion de la convention de stage. Il est chargé de tous les aspects administratifs et veille au bon déroulement de la formation pratique en entreprise. N'hésitez pas à le contacter pour une information ou un conseil. Cette formule en alternance (cours + pratique professionnelle au quotidien) est rémunérée et aboutit souvent à l'engagement du stagiaire au sein de l'entreprise qui l'a accueilli.

Certification(s) visée(s)	Diplôme de chef d'entreprise, homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ET Certificat de gestion
Type de formation	Alternance PME
Organisation	
Durée	2 ans
Horaire	En soirée et/ou le samedi. Mais dans certains cas, des cours peuvent être donnés en journée.
Début	Septembre
Coût	325 euros par an - Coût réduit Gratuit pour chercheur d'emploi bruxellois sur présentation du formulaire A15 -

Conditions d'admission

Prérequis administratif	Avoir 18 ans accompli au 31/12 de l'année d'inscription ou avoir satisfait à l'obligation scolaire à cette date ET répondre à l'une des conditions ci-après:
	OU 4 ^{ème} année réussie en secondaire général, technique ou artistique;
	OU CESI;
	OU 6 ^{ème} année secondaire professionnelle réussie (soit le CE6P, soit le CQ6P);

OU Certificat d'apprentissage;

OU Examen d'admission.

Les ressortissants étrangers hors union européenne doivent satisfaire aux exigences légales de séjour en Belgique.

Intéressé(e) ?

Que faire

La période d'inscription se situe entre début mai et le 31 octobre.

[Plus d'informations concernant les inscriptions ?](#) (

<https://www.efp.be/inscriptions-1/>)

Des questions sur les stages ? Rencontrez un délégué à la tutelle ([voir les permanences](#)) (

<https://www.efp.be/sfpme-1/je-cherche-un-stage/contacter-un-delegue-a-la-tutelle/>) .

Remarques

Il est éventuellement possible de conclure une convention de stage entre le 1er janvier et le 30 avril pour les candidats non inscrits pour l'année académique en cours, mais ayant déjà un patron formateur en vue.

Le but est de permettre aux candidats de démarrer leur formation sans attendre le début de l'année académique suivante.

Pour ce faire, il y lieu de contacter le délégué à la tutelle qui :

- S'assurera que le candidat est dans les conditions pour suivre la formation choisie
- Fera signer une promesse d'inscription aux cours pour l'année académique suivante.

Les demandeurs d'emploi indemnisés s'informeront préalablement des implications inhérentes à leur statut.

Retrouvez cette formation sur

<https://www.dorifor.be/formation/conseiller-commercial-en-automobile-2961.html>



efp / SFPME- Chef d'Entreprise

Rue de Stalle 292b - 1180 Uccle

efp 0800 85 210

info@efp-bxl.be - <http://www.efp-bxl.be>